

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	20.02.2017	23h18	17.311	DEAS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Jean-Charles Legrix		
Titre : Le canton de Neuchâtel puni pour un renvoi non exécuté, peine éventuelle de 100'000 francs		
Contenu : Nous avons appris par une information de RTN, du 8 février 2017, que le canton de Neuchâtel pourrait devoir payer jusqu'à 100'000 francs du fait qu'il n'a pas renvoyé un requérant d'asile du système Dublin. Pénalité qui serait infligée par le Secrétariat d'État aux migrations et, en plus, il semble que le canton de Neuchâtel dénonce une application trop systématique de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi). – Le Conseil d'État, en tant qu'autorité, ne pense-t-il pas qu'il doit montrer l'exemple en respectant les lois ? – Le canton est-il à ce point riche pour prendre le risque de devoir payer des amendes de l'ordre de 100'000 francs ?		
Réponse écrite demandée : <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Jean-Charles Legrix		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :